

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_018

Séance du 19 janvier 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 19 janvier à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Monika BRETON, M. Claude EVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislaine THOMAZEAU

Absents excusés :

M. Jean-Claude AMY donne pouvoir à M. Jacky DECERS
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
Mme Anaïs HÉRIN donne pouvoir à Mme Céline PETIT
Mme Annie BOUTELOUP donne pouvoir à M. Claude EVEILLEAU

Absent :

M. Louis-Jean de NICOLAÏ

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026



Publié le

ID : 072-200077162-20260119-2026_018B-DE

Secrétaire de séance : Mme Céline PETIT

Membres :

En exercice	:	28
Présents	:	22
Votants	:	27

• CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES AIDES AUX TRAVAUX ENGAGÉES
PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD SARTHE DANS LE CADRE DE
L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT « SUD SARTHE »

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la Communauté de communes Sud Sarthe et de l'OPAH-RU du centre-ville du Lude,

VU la convention relative au remboursement des aides aux travaux engagées par la Communauté de communes Sud Sarthe dans le cadre de l'OPAH, jointe à la présente délibération,

Considérant que la Communauté de communes Sud Sarthe verse des aides financières complémentaires aux aides de l'Anah et du Département de la Sarthe pour soutenir les projets d'amélioration de l'habitat,

Considérant la nécessité de formaliser les modalités de remboursement par la Commune Nouvelle du Lude des aides aux travaux versées par la Communauté de communes pour des opérations situées sur son territoire,

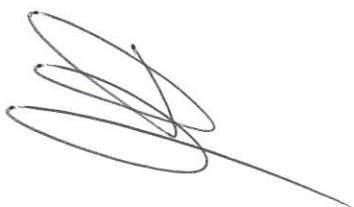
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention relative au remboursement des aides aux travaux engagées par la Communauté de communes Sud Sarthe dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au remboursement des aides seront inscrits au budget communal des exercices concernés.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22 janvier 2026.

La Secrétaire
Céline PETIT

Le Maire,
Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 072-200077162-20260119-2026_018B-DE

Berger Levraud